

MAIRIE DE SAINT BRIS DES BOIS

PROCES VERBAL Séance Conseil Municipal du 29/09/2025 - 18h00

2025/001

Convocation en date du 24/09/2025

Absents : M. BOUTINET Thibaud (donne pouvoir à Mr Wan Meenen Gérard), Mme BRANDT Cécilia (donne pouvoir à Mme Desrentes Géraldine), Mr BRUN Christophe (donne pouvoir à Mme Coussot Chantal), M. PENICAUT Pierre-Yves

Secrétaire : Mme DESRENTES Géraldine

ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE SIVOM ST BRIS DES BOIS-ST CESAIRES.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut élire une nouvelle personne pour le SIVOM St Bris des Bois/St Césaire, suite à la démission de Monsieur Bernard Combeau ex vice-président du SIVOM.

Madame le Maire propose donc à tous les conseillers de donner leur accord pour l'un des deux modes d'élection possibles soit :

- Suite à l'article L2122-7 du CGCT, l'élection des délégués aura lieu au scrutin secret uninominal.
- Par dérogation, issue de la loi 3DS, de décider unanimement de ne pas procéder au scrutin secret.

Suite à cette proposition de Madame le Maire, tous les conseillers décident de voter à « main levée ».

Madame le Maire demande alors qui veut être candidat.

Madame Patricia Furaud est la seule à proposer sa candidature.

Le vote a donc lieu : tous les membres du Conseil Municipal présents élisent Madame Patricia Furaud à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire informe qu'au budget 2025 n'a pas été prévu la somme de **321 €uros** correspondante à l'attribution de compensation, et par conséquent propose de passer la décision modificative suivante :

Compte	Libellé	Dépenses
2188 (197)	Autres immobilisations	- 321,00
2046	Attribution de compensation	+ 321,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ♦ APPROUVE la décision modificative susvisée

DEPART LOCATAIRES AU 1A PLACE DE L'EGLISE.

Madame le Maire informe les conseillers du départ des locataires du 1A place de l'Eglise le 09 octobre 2025, les nouveaux arrivant le 10 octobre 2025.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'attribuer les modalités suivantes :

- Durée du bail : 3 ans par tacite reconduction
- Loyer : 675 €uros, soit **495 €** du 10 au 31/10/2025
- Caution : 1 mois soit 675 €uros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

- **DIVERS :**

1/ WC extérieur : Un groom a été installé pour réparer la porte des toilettes extérieur.

2/ Calendrier des sapeurs-pompiers de Migron-Burie : Pas d'encart pour 2026 dans le calendrier mais une subvention leur sera allouée.

3/ Terrain : Mme Annick DEBORDE souhaite à nouveau vendre son terrain de 92 m². La Mairie est intéressée afin de réaliser deux places de parking, proposition d'achat à 800 €.

4/ Vente bois : La question qui se pose soit les élus s'occupent de fendre le bois, d'où augmentation du prix, ou arrêt total de vente de bois.

5/ Tracteur tondeuse : demander plusieurs devis pour le budget 2026, et voir avec la CDA si possibilité d'obtenir une subvention.

6/ Recrutement du personnel technique : voir en 2026. S'informer auprès de l'association Saint Fiacre pour intervention fin 2025.

7/ Voirie : Déberner au niveau de la route des Chails, avant les travaux par le Syndicat de la Voirie 17.

8/ Arbres morts : Au niveau des bâtiments de Monsieur André, des arbres morts appartenant à la commune sont à coupé.

9/ Voirie : Zone accidentogène rue de la Fontaine et rue du Vivier. Plusieurs propositions envisagées. Un courrier sera envoyé aux habitants pour les informer.

Levée de la séance : 19h45

Signature
Mme le Maire
Chantal COUSSOT

Signature
Secrétaire de séance
Géraldine DESRENTES

